

Toulouse, le 30 décembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rejet des deux recours au fond contre l'autorisation environnementale des AFNT : SNCF Réseau prend acte de la décision du tribunal administratif de Toulouse permettant la poursuite des travaux

Le tribunal administratif de Toulouse a rendu, le lundi 29 décembre, une décision rejetant les deux recours au fond déposés par des collectifs d'association contre l'autorisation environnementale délivrée par arrêté préfectoral en février 2024 de l'opération des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT). Cette décision vient ainsi confirmer sa légalité.

Pour rappel, le 30 septembre 2025, le juge des référés avait déjà considéré qu'aucun doute sérieux quant à la légalité de l'autorisation environnementale n'était établi.

Cette nouvelle décision permet la poursuite des travaux engagés depuis près de 2 ans par SNCF Réseau, et déjà réalisés à 25%. SNCF Réseau confirme ainsi son engagement à mener à bien cette opération d'envergure, qui s'inscrit dans le cadre plus large du projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO).

La LNSO, qui inclut également les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) et le développement de lignes et gares nouvelles, est d'une importance capitale pour l'amélioration de la mobilité du quotidien pour les habitants du Sud-Ouest mais également pour les trajets longues distances en permettant la connexion entre le nord et le sud de l'Europe. Soutenus par 87% des habitants du Sud-Ouest, ces aménagements sont ainsi essentiels pour améliorer la régularité, la fiabilité et la performance du réseau ferroviaire de demain.

SNCF Réseau réaffirme l'importance stratégique de la LNSO, qui s'inscrit dans la volonté de favoriser une mobilité plus durable dans les territoires desservis, tout en réduisant l'impact environnemental des infrastructures de transport. À chaque étape du projet, la priorité est donnée à la préservation de l'environnement, en intégrant les exigences environnementales dans la conception et la réalisation des travaux pour lesquels SNCF Réseau souhaite être exemplaire.

SNCF Réseau reste pleinement mobilisé pour mener à bien ce chantier et garantir que les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse répondent aux besoins des usagers, des collectivités et de tous les acteurs du territoire.

Contact presse :

Marie Latreille : 06 26 04 51 02 - marie.latreille-defozieres@reseau.sncf.fr



ANNEXE : Les AFNT en bref

Les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) ont pour objectif d'améliorer le réseau actuel afin de faciliter les transports du quotidien et les transports longue distance. Ils correspondent aux aménagements de la ligne ferroviaire existante au nord de Toulouse (sur environ 19 km), entre la gare de Toulouse Matabiau et celle de Castelnau-d'Estrétefonds. Leur mise en service est prévue pour fin 2031.

Face à l'augmentation du trafic de voyageurs et de fret, ils permettront d'accueillir dans de bonnes conditions les circulations de trains à grande vitesse depuis l'extrémité sud de la LGV jusqu'à la gare de Toulouse-Matabiau, et de développer l'offre de service TER sur le nord toulousain, en cohérence avec les ambitions affichées pour le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de l'aire toulousaine.

<u>Chiffres clés des AFNT</u>	<u>Dates clés des AFNT</u>
<ul style="list-style-type: none">• 73 km de voies créées• 67 km de caténaires régénérées• 12 nouveaux ouvrages d'art (6 ponts-routes, 1 galerie couverte, 3 passerelles et 2 passages)• 48 aiguillages posés ou renouvelés• 1 poste de commande centralisée des installations de signalisation	<ul style="list-style-type: none">• 4 janvier 2016 : déclaration d'utilité publique par le préfet de la Haute-Garonne, prorogée de 5 années supplémentaires le 29 août 2022• 2023 : acquisitions à l'amiable et travaux préparatoires• Novembre 2023 : enquête publique environnementale• 9 février 2024 : arrêté préfectoral d'autorisation environnementale et début des travaux de construction dans la foulée• 2026 : mise en service du terminus partiel de Castelnau-d'Estrétefonds et de la desserte route de Launaguet• Fin 2031 : mise en services des AFNT
<ul style="list-style-type: none">• Avancement des AFNT (à fin novembre 2025)• environ 25 % d'avancement physique en 10 mois de travaux préparatoires et 21 mois de travaux principaux (sur un total de 8 ans)• 1 pont-route réalisé, (à Lespinasse), 1 passerelle réalisée (à Saint-Jory), 1 passage sous terrain sous voie construit et mis en place à Launaguet• 4,7 km de confortement de berges du canal• 9902 ml de fondations profondes pour les caténaires• 6 km de caténaires nouvelles mise en œuvre• 0,3 km de quais réalisés (à Castelnau)• 6,8 km (Castelnau, Launaguet et Saint-Jory) de plateforme régénérée / réalisée (pour la partie plateforme neuve)• 2,2 km de voies et 7 appareils de voie posés (à Toulouse et Castelnau)	

Les AFNT sont une composante essentielle de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) qui a pour ambition d'améliorer l'offre globale de services ferroviaires dans le Sud-Ouest. Elle répond aux enjeux de mobilités longues distances, à l'échelle nationale et européenne, de développement des transports du quotidien et du fret.

Pour en savoir plus : www.ln-so.fr